

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS 2016** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



IMPORTANT PROPORTION D'EMPLOYÉS

Près de la moitié des salariés sont des employés mais des écarts sectoriels importants sont observés. Les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés dans le secteur cadre de vie-technique. Tout comme les employés dans le secteur juridique.



Secteur cadre de vie-technique

- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique

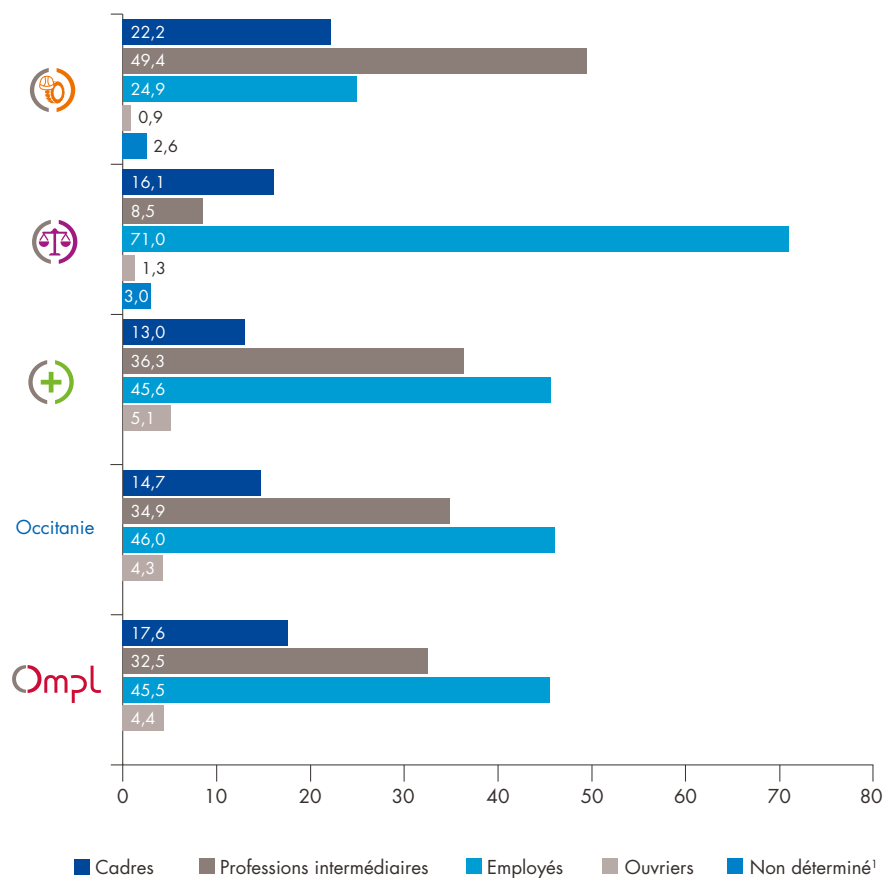
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice



Secteur santé

- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par catégorie sociale et secteur professionnel (%)



¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture et les cabinets de géomètres structurent la composition socioprofessionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les professions intermédiaires.
- Toutes les branches du secteur juridique recrutent majoritairement des employés. Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres.
- Relativement au secteur santé, caractérisé par une forte proportion d'employés, les cliniques vétérinaires et les pharmacies d'officine recrutent plus de cadres. Les pharmacies d'officine se démarquent aussi par une proportion accrue de professions intermédiaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	22,2	49,4	24,9	0,9	2,6
	32,9	41,5	24,6	1,1	0,0
	15,5	50,9	31,0	2,7	0,0
	ND ¹	33,5	43,5	ND ¹	23,0
	6,0	78,5	14,9	0,5	0,0
	16,1	8,5	71,0	1,3	3,0
	13,8	ND ¹	79,0	ND ¹	7,2
	22,4	9,5	65,9	1,4	0,7
	15,2	5,5	68,3	11,0	0,0
	ND ¹	9,1	82,5	ND ¹	8,5
	13,0	36,3	45,6	5,1	0,0
	2,0	2,0	92,1	3,9	0,0
	4,8	55,2	29,3	10,7	0,0
	2,0	21,7	72,5	3,9	0,0
	25,1	56,4	13,8	4,7	0,0
	31,5	5,0	59,7	3,6	0,2
Occitanie	14,7	34,9	46,0	4,3	0,0
Ompl	17,6	32,5	45,5	4,4	0,0

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Malgré l'imprécision des données, il s'avère que les femmes sont surreprésentées chez les employés des entreprises d'économistes de la construction. Dans une moindre mesure, la féminisation est aussi marquée pour les professions intermédiaires des cabinets de géomètres.
- Dans le secteur juridique, les femmes sont largement surreprésentées parmi les employés. Les cabinets d'avocats jouent un rôle notable dans cette configuration mais la surreprésentation est encore plus importante dans les études d'huissiers de justice.
- Relativement au secteur santé, le taux de féminisation des employés est supérieur dans les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires. Pour la pharmacie d'officine, la surreprésentation féminine caractérise les cadres et les professions intermédiaires.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et de la branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	19,9	34,9	27,6	0,7	16,9
	27,5	36,2	35,4	0,9	0,0
	11,0	33,0	56,0	ND ¹	0,0
	ND ¹	5,8	ND ¹	ND ¹	94,2
	ND ¹	51,4	ND ¹	ND ¹	48,6
	13,2	8,2	71,6	0,8	6,2
	ND ¹	ND ¹	82,7	ND ¹	17,3
	18,6	9,7	65,8	1,2	4,8
	11,3	ND ¹	77,5	ND ¹	11,3
	ND ¹	7,0	86,7	ND ¹	6,3
	11,4	35,6	48,4	4,5	0,1
	1,3	1,5	93,3	3,9	0,0
	4,4	56,0	32,2	7,4	0,0
	1,6	18,1	76,4	3,9	0,0
	22,8	59,4	13,4	4,4	0,0
	27,8	5,0	61,8	3,5	1,9
Occitanie	12,3	32,9	50,8	4,0	0,0
Ompl	14,3	30,9	50,6	4,1	0,0

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.



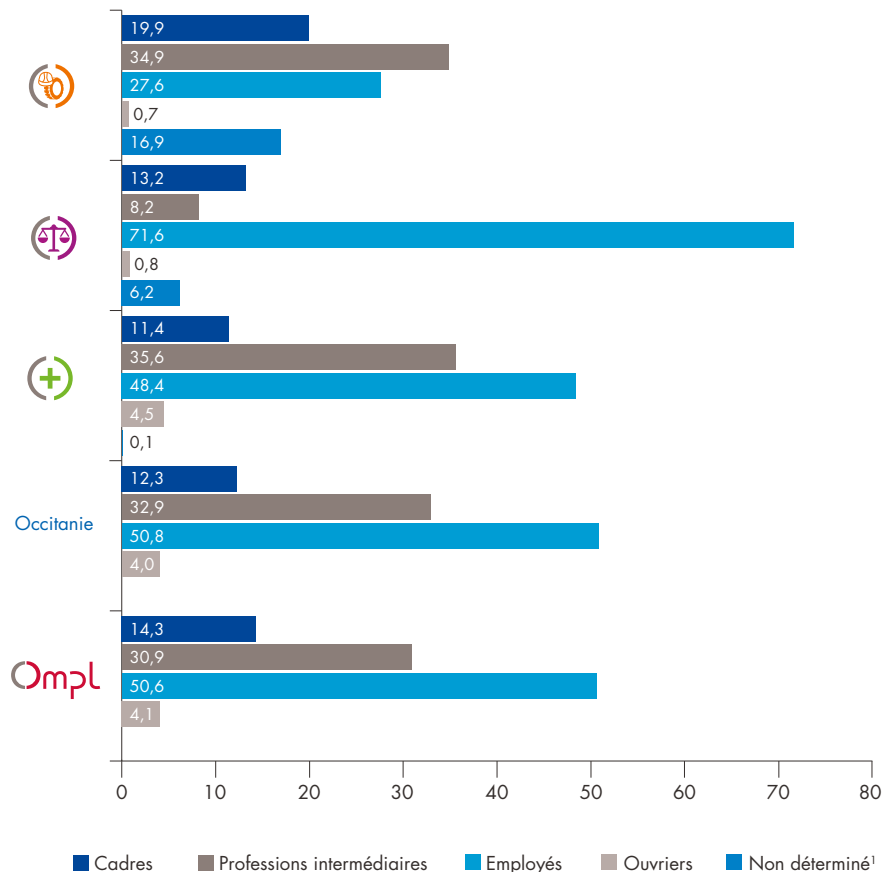
FAIBLE FÉMINISATION EN DEHORS DES EMPLOYÉS

Tous secteurs confondus, seuls les employés tendent à la parité.

Dans le secteur juridique, la féminisation des employés est très marquée.

Relativement à la moyenne régionale, les professions intermédiaires sont plus féminisées dans les secteurs cadre de vie-technique et santé.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et du secteur (%)



¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.